

30

- * La délibération du 3 décembre 2015 autorisant la révision du PLU doit être modifiée pour être en cohérence avec la délibération établie par le SCOT et la SDT.
- Cette délibération devra être affichée pendant un mois, publiée dans les journaux d'annonces légales et communiquée aux personnes publiques concernées.
- Le conseil municipal approuve la modification de la délibération
- * Les membres de l'Etat (SDT) proposent leur assistance pour l'ensemble de la procédure de la révision du PLU. Pour ce faire, une convention doit être prise afin d'établir les modalités de cette collaboration.
- Après lecture du projet de convention, le conseil municipal autorise à le faire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- * L'étude de sol pour l'implantation de l'antenne Fête au Stade aura lieu le 29 janvier 2016.
- Bonne soirée à Louho